

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

DEL.106/2024

Arrondissement de BRIGNOLES

DATE DE LA CONVOCATION :

10 décembre 2024

DATE DE PUBLICATION :

17 décembre 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le 16 décembre à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Membres en exercice : 25

Membres présents : 21

Nombre de votants : 24

Etaient présents :

M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; M. BENEDETTO Nicolas ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; M. FRELIER Laurent ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

Mme AURIOL Anne donne pouvoir à M. CAMARA Célestin
Mme PRUNET Sophie donne pouvoir à Mme YZQUIERDO Laurence
M. SEIGNOBOS Jean-Luc donne à M. ARCUCCI Patrick

Etaient absents :

Mme MARTIN Pascale

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. ROSSI Patrick ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

TARIFICATION DU MERCREDI POUR LES ENFANTS AYANT UNE TARIFICATION SOCIALE SPECIFIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune accueille sur les établissements scolaires plusieurs enfants du service de l'Aide Sociale à l'Enfance confiés à des familles d'accueils, institutions ou Village d'enfants.

Par délibération n°64/2023 en date de la séance du 14 septembre 2023, une tarification sociale spécifique a été établie.

La Caisse d'Allocations Familiales du Var nous accompagne financièrement pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement périscolaire (ALSH). Par délibération n°49/2024 en date du 29 avril 2024, une modification du règlement intérieur concernant la tarification de l'accueil des enfants les mercredis a été adoptée à l'unanimité. Une modification tarifaire par taux d'effort du quotient familial a été instaurée. Ce dernier multiplié par le quotient familial permet de calculer le prix de la journée.

Afin d'établir la tarification du mercredi pour les enfants ayant une tarification sociale spécifique, Monsieur le Maire propose d'adapter une tarification prix plancher sur la base d'un quotient de 499, ce qui vient modifier la délibération n°64/2023 concernant l'accueil des enfants du service de l'Aide Sociale à l'Enfance, comme suit :

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DU MERCREDI			
Types d'activités	Taux d'effort du quotient familial	Prix plancher	Prix plafond
Journée avec repas	1 % du quotient familial	5 €	18 €
½ journée avec repas	0,60 % du quotient familial	4 €	10 €
½ journée sans repas	0,40 % du quotient familial	1 €	6 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°64/2023 en date de la séance du 14 septembre 2023 concernant la tarification sociale spécifique,

VU la délibération n°49/2024 en date du 29 avril 2024 concernant la modification du règlement intérieur pour la tarification de l'accueil des enfants les mercredis,

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à une modification tarifaire concernant l'accueil des enfants du service de l'Aide Sociale à l'Enfance le mercredi, selon les modalités exposées ci-dessus.

Article 2 :

DE DIRE que cette modification est applicable à la prochaine rentrée scolaire 2024/2025.

Article 3 :

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document concernant cette affaire.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

POUR : 24 UNANIMITE

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

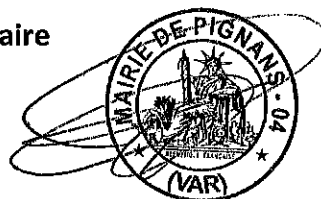
ROSSI Patrick

Secrétaire de Séance



BRUN Fernand

Maire



Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 083-218300929-20241216-DEL106_2024-DE